

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Groupe de liaison GC/Eglises de 12h15 à 13h45

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications			
	2.	Dépôts Interpellations : (15_INT_427) Claude-Alain Voiblet, (15_INT_428) Fabienne Despot, (15_INT_429) Alette Rey-Marion, (15_INT_430) Pierre Guignard, (15_INT_431) Martial de Montmollin. Pétition : (15_PET_040) Contre la reconnaissance de l'Islam en tant que communauté religieuse d'intérêt public. Pétition : (15_PET_041) Pour les transports publics gratuits pour les apprentis, les étudiants et les jeunes de moins de 25 ans.			
RENV-CE	3.	(15_INT_426) Interpellation Samuel Bendahan et consorts - Les conditions d'apprentissage et de travail des apprentis sont-elles garanties ? (Développement)			
RENV-COM	4.	(15_POS_142) Postulat Amélie Cherbuin et consorts - Centraliser les offres pour l'hébergement social d'urgence (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosignée par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	5.	<p>(239) Exposé des motifs et projets de lois (EMPD no 1 du projet de budget 2016) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) et Exposé des motifs et projets de lois modifiant : la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI) - la loi d'application du 23 septembre 2008 de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur les prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam) - la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LVLAMal) - la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et Projets de décrets : fixant la contribution complémentaire de l'Etat à la FAJE pour l'accueil parascolaire pour la période de 2016 à 2023 - accordant une subvention annuelle en faveur d'un fonds "Santé et sécurité des travailleurs" dans le secteur de la construction vaudoise, géré par les partenaires sociaux et Projet de loi sur l'impôt 2016-2019 et Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Axel Marion et consorts - Quelle politique vaudoise en faveur de la classe moyenne ? (12_POS_017) sur le postulat Raphaël Mahaim et conçoports au nom du groupe des Verts - Eviter le trou noir des pertes fiscales dans le cadre de la réforme de la fiscalité des entreprises III (14_POS_086) sur la motion Vassilis Venizelos au nom du groupe des Verts et consorts - Qui veut gagner des millions ? (15_MOT_060) et Réponse du Conseil d'Etat à la résolution Vassilis Venizelos et consorts - RIE III : pour un soutien ciblé aux communes (15_RES_023) - aux interpellations Jean-Marie Surer et consorts - 122 mios de la BNS : NON à l'arrosage ! (15_INT_340) - Jean Tschopp et consorts - Quelles garanties pour la libre formation de l'opinion (15_INT_370) (Suite des débats)(1er débat)</p> <p>(1er débat, suite des débats) : Loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille : entrée en matière acceptée. Art. 3 accepté. Art. 7 accepté. Art. 2 accepté. Art. 3 accepté. Art. 4 accepté. Art. 5 accepté. Art. 6 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Loi modifiant la loi d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie : entrée en matière acceptée. Art. 4 à 28 acceptés. Art. 2 accepté. Art. 3 accepté. Art. 4 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Loi modifiant la loi sur l'accueil de jour des enfants : entrée en matière acceptée avec quelques abstentions. Art. 47</p>	DFIRE.	Buffat M.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	6.	(15_INT_361) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts - Evolution des effectifs dans les administrations cantonales et communales vaudoises : la méthodologie est-elle correcte, les chiffres sont-ils fiables ?	DFIRE.		
TRAITE	7.	(14_INT_326) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Rémy Jaquier et consorts - A quand un vrai soutien cantonal au projet de protection et de mise en valeur du site de la Villa romaine à Orbe?	DFIRE.		
RENV-CE	8.	(15_MOT_061) Motion Pierre-André Pernoud et consorts au nom des groupes UDC, PLR et Vert'libéraux - Amnistie fiscale / procédure simplifiée Une demande de transformation de la motion en postulat (art. 123, al. 3 LGC) déposée par le motionnaire est acceptée par 117 oui et 8 abstentions. La prise en considération totale du postulat (oui) est opposée à la demande de prise en considération partielle (non) : la prise en considération partielle est préférée par 118 non et 7 abstentions. Au vote, la prise en considération partielle du postulat est acceptée par 73 oui et 53 non.	DFIRE	Buffat M. (Majorité), Pillonel C. (Minorité)	
OA	9.	(215) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud 2014 Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport du Conseil d'Etat) sont acceptées avec quelques avis contraires et abstentions.	DFIRE	Mahaim R.	
OA	10.	(GC 166) Rapport annuel 2014 du Grand Conseil sur les affaires extérieures Le rapport annuel du Grand Conseil sur les Affaires extérieures est accepté à une très large majorité.	GC	Mahaim R.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	11.	(245) Exposé des motifs et projet de décret sur la régulation des équipements médico-techniques lourds(1er débat) (1er débat) : entrée en matière acceptée par 75 oui, 36 non et 10 abstentions. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Art. 3, amdt Blanc (modification complète de l'article) accepté par 82 oui, 25 non et 12 abstentions. Art. 3 amendé accepté par 112 oui et 7 abstentions. Art. 4, al. 1, amdt com accepté, amdt Despot (al.1 et al. 1, lit. a) refusé par 34 oui, 71 non et 10 abstentions; al.1, lit. c, amdt com accepté; al. 1, lit. d, amdt com accepté. Art. 4 amendé accepté avec un avis contraire. Art. 5, al. 1, amdt com accepté. Art. 5 amendé accepté à l'unanimité. Art. 6 accepté. Art. 7 accepté. Art. 8, al. 1, amdt com accepté. Art. 8 amendé accepté. Art. 9 accepté. Art. 10 accepté. Art. 11 accepté. Art. 12 accepté. Art. 13, al. 2, amdt com accepté. Art. 13 amendé accepté à l'unanimité. Art 14, al. 2, amdt com (suppression al.) accepté avec quelques avis contraires et abstentions. Art. 14 amendé accepté à l'unanimité. Art. 15, amdt Calpini (al. 2, nouveau) accepté avec quelques abstentions. Art. 15 amendé accepté avec une abstention. Fin du 1er débat.	DSAS.	Venizelos V.	
RENV-CE	12.	(15_POS_118) Postulat Claudine Wyssa et consorts - Analyse des coûts de la prise en charge des personnes dépendantes Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par oui, non et abstentions (prise en considération du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DSAS	Roulet C.	
TRAITE	13.	(15_INT_357) Réponses du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques-André Haury - le Conseil d'Etat a-t-il assumé toutes ses responsabilités dans le contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye, à Payerne ? (15_INT_357 et à l'interpellation François Brélaz "A propos d'un licenciement abusif à l'Hôpital intercantonal de la Broye" (15_INT_352)	DSAS.		
TRAITE	14.	(15_INT_374) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - CHUV et hôpitaux régionaux vaudois, la sous-dotation des services est-elle réelle et quelles en sont les conséquences ?	DSAS.		
RENV-T	15.	(15_INT_362) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Mettons fin à la discrimination des hygiénistes dentaires vaudois-es !	DSAS.		29/09/2015

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	16.	(15_INT_388) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen - Marchés publics : le remède législatif n'est-il pas devenu pire que mal ?	DSAS.		29/09/2015
RENV-T	17.	(15_POS_143) Postulat Alexandre Rydlo et consorts au nom des député-e-s de l'Ouest lausannois - Pour un arrêt des trains grandes lignes en gare de Renens (Développement et demande de prise en considération immédiate)			29/09/2015
RENV-T	18.	(235) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 9'450'000.- pour financer le renforcement du socle et le déploiement de la cyberadministration et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Ginette Duvoisin et consorts concernant internet à haut débit – les habitants du canton ne sont pas mis sur pied d'égalité (11_POS_268)(1er débat)	DIRH.	Despot F.	29/09/2015
RENV-T	19.	(15_POS_123) Postulat Vassilis Venizelos et consorts au nom du groupe des Verts - Daillens sous acide	DIRH, DTE	Cornamusaz P.	29/09/2015
RENV-T	20.	(15_PET_034) Pétition pour que le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de faire en sorte que dès l'hiver prochain le maximum de chabouris soient reposés	DIRH	Germain P.	29/09/2015

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :